

La reprise, côtés scène et arrière-cour

Pour la première fois depuis sept ans en Suisse, le taux de chômage moyen est redevenu inférieur à celui du renchérissement annuel: 1,8% pour le premier contre 1,9% pour les prix à la consommation. Cet écart d'un chiffre après la virgule a une énorme valeur symbolique, et indicative dans la mesure où les indices de juillet le confirment clairement.

Toutes les données et prévisions pour l'année courante concordent: les importations de biens d'investissement, les commandes à l'industrie et les ventes du commerce de détail sont en augmentation, le climat de consommation s'améliore de trimestre en trimestre, les départs en vacances vont probablement battre tous les records cet été.

Au total, et même si le second semestre 2000 ne devait pas être aussi brillant que le premier, les prévisionnistes les plus prudents s'attendent à une croissance de 3% pour cette année. Autant dire un taux inespéré, probablement supérieur au potentiel reconnu, en tout cas jamais atteint dans les années nonante et dépassé deux fois seulement au cours de la décennie précédente (en 1985 et 1989).

La Suisse est si soudainement et rapidement sortie de la crise que d'aucuns refusent déjà de prononcer ce mot pour désigner même les pires années sur le marché du travail (1991-1997).

Il y a trois ans (DP 1303, 12 juin 1997), nous demandions que l'on veille à «sortir de la crise par la bonne porte». A défaut de quoi, la reprise ferait autant de dégâts sociaux que la basse conjoncture. Hélas, cette triste éventualité se confirme. Certes, l'inflation ne semble pas devoir sévir trop rapi-

dement, malgré la hausse des produits pétroliers. Mais les salariés sentiront bientôt les effets de la non-compensation automatique du renchérissement, un peu vite abandonnée au temps de la déflation.

Et surtout, l'écart va encore se creuser entre les chômeurs de longue durée et les victimes définitives des restructurations d'une part, et, d'autre part, les travailleurs qui ont retrouvé un emploi et ceux qui ont une formation correspondant aux demandes de la nouvelle et aussi de l'ancienne économie.

Au fil des années de plus en plus difficiles, on a mis en place des systèmes d'aide aux demandeurs d'emploi. Avec la rapide diminution de leur nombre, les systèmes en question devraient eux-mêmes s'adapter. Au lieu

Une accentuation de la société duale

de les reconverter, on va sans doute les supprimer, en tout cas fortement réduire leurs effectifs.

Effet imparable: une accentuation de la société duale, qu'on n'appelle certes plus ainsi mais qui s'est bel et bien installée, à l'échelle de la planète comme de chaque pays. Partout, la reprise va accentuer la fracture sociale, mais aussi la déplacer vers la marge de la société, côté arrière-cour, moins visible, moins protégée, pour tout dire moins dommage.

Côté bon fric bon job en revanche, le spectacle brille de tous les feux du capitalisme new age: la compétition fait partout fureur, les mégamariages d'entreprises sont célébrés sur l'autel de la synergie, les réussites et les faillites se multiplient, jamais définitives ni les unes ni les autres, les oracles de la bourse et les anges des *start-up* délivrent leurs messages. YJ

Curieuse distribution des cartes autour de la fiscalité verte!

Les trois projets de redevance sur l'énergie soumis au peuple suisse le 24 septembre prochain sont les héritiers de deux initiatives vertes déposées en 1995. Dans l'intervalle, la libéralisation du marché de l'électricité a modifié le panorama. Le combat entre écologistes et écolosceptiques se complique. Les Verts trouvent des alliés inespérés chez les propriétaires de barrages. La grande industrie investit des millions contre les trois projets malgré la dissidence remarquée de l'Union pétrolière. L'artisanat est partagé.

LES DEUX INITIATIVES écologistes déposées en 1995 entendent introduire en Suisse une fiscalité verte destinée à orienter le comportement des ménages et des entreprises dans un sens favorable à l'environnement.

L'initiative solaire (voir encadré) veut favoriser la «bonne» énergie et pénaliser la «mauvaise» qui pollue et épuise les ressources terrestres. Dans sa pureté doctrinale, elle devrait liguier contre elle tous les producteurs d'énergies traditionnelles et les «gens raisonnables» qui ne croient pas que le solai-

re soit une véritable alternative. Mais la libéralisation du marché de l'électricité, imposée par les décisions de l'Union européenne, a tiré le projet de sa marginalité. Plutôt que de rejeter sèchement l'initiative, le Parlement lui a trouvé un rôle de remplacement. Dans un contre-projet, la redevance prélevée sur les «mauvaises» énergies viendra au secours des électriciens qui ont fait de gros investissements dans l'hydro-électricité et qui ne pourront faire face à la baisse des prix provoquée par la libéralisation des marchés. L'hydraulique est acceptable pour les écolo-

Trois redevances

L'initiative solaire veut imposer pendant vingt ans une redevance de 0,5 centime par kWh sur les énergies non renouvelables: l'électricité nucléaire, l'électricité des centrales thermiques, le gaz, les produits pétroliers. Le revenu – 750 millions par année – sera affecté pour moitié au moins à la promotion de l'énergie solaire et pour le reste à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La redevance promotionnelle est un contre-projet direct à l'initiative solaire. Elle veut imposer pendant quinze ans une redevance de 0,3 centime sur les mêmes énergies non renouvelables. Le revenu – 450 millions par année – sera affecté, comme l'initiative solaire, à la promotion des énergies renouvelables et aux économies d'énergie, mais aussi à l'amortissement des investissements des centrales hydrauliques non amortissables en raison de la libéralisation du marché de l'électricité.

En application de l'article 139 de la Constitution, chacun peut accepter ou rejeter l'initiative solaire et son contre-projet sur la redevance promotionnelle et peut indiquer quel projet l'emporte au cas où les deux obtiendraient une majorité de oui.

La redevance en faveur de l'environnement est un contre-projet à une seconde initiative écologique qui a été retirée. Elle entend imposer les mêmes énergies non renouvelables jusqu'à concurrence de deux centimes par kWh. La redevance ne sera pas limitée dans le temps et, différence essentielle, son produit sera redistribué aux ménages et aux entreprises sous la forme d'une diminution des cotisations AVS. Cette redevance ne sera introduite que lorsque le Parlement aura adopté une loi fixant le montant prélevé et les modalités de la redistribution.

Il est expressément prévu qu'il n'y aura pas de cumul de prélèvements. Le demi-centime de l'initiative solaire ou le 0,3 centime de la redevance promotionnelle seront compris dans les 2 centimes de la redevance en faveur de l'environnement lorsque celle-ci sera introduite.

Pour mémoire, il convient de mentionner un objet voisin qui n'est pas soumis au verdict populaire du 24 septembre. La loi sur le CO₂, qui n'a pas été contestée par référendum, permet au Parlement de frapper les énergies polluantes d'une redevance pour freiner leur utilisation et combattre l'effet de serre (le nucléaire n'est pas concerné). Son produit sera redistribué aux ménages et aux entreprises. Elle pourra être introduite dès 2004 si la réduction des émanations de CO₂ n'atteint pas les objectifs fixés au niveau international.

gistes. Ils acceptent donc l'alliance des électriciens propriétaires de barrages épaulés par tous les cantons montagnards. Saluons la performance qui voit le Valais et le WWF défendre coude à coude l'initiative solaire et son contre-projet! Les métiers de l'isolation, du chauffage, des fenêtres, des réfections de façades et autres promoteurs des énergies alternatives rejoignent la coalition verte dans l'espoir d'obtenir leur part des subventions.

Le Vorort est atteint d'amnésie

La redevance en faveur de l'environnement, contre-projet fort proche de la seconde initiative verte qui a été retirée, introduit un véritable changement de philosophie pour les prélèvements

obligatoires de l'Etat. On frappe l'énergie pour alléger le travail. L'opération doit être financièrement neutre. Les écologistes parlent à ce sujet d'un double dividende. Une plus faible consommation d'énergie ménage l'environnement. Un allègement des charges du travail crée des emplois. On s'aventure même à fixer l'effectif, invérifiable, de ces nouveaux postes de travail.

Le Vorort, qui regroupe les grandes entreprises, attaque frontalement cette approche écologique dont il nie toutes les vertus. Il semble ne plus croire à l'effet bénéfique pour l'entreprise de l'allègement des charges sociales. A coup de millions, il conteste les trois redevances. Il alerte l'opinion sur les charges inacceptables des prélèvements sur l'énergie, en oubliant le dégrèvement des charges sociales. La propagande du Vorort pourrait bien

trouver une oreille attentive chez les locataires qui devraient supporter des hausses appréciables de frais de chauffage sans avoir la possibilité d'économiser le mazout. Ils n'ont pas le contrôle du thermostat ni des performances de la chaufferie de leur immeuble.

Les soutiens aux taxes sont inattendus

Mais le front uni de l'économie se lézarde aussi au sujet de la redevance environnementale. C'est ainsi que la chambre des métiers de Bâle affirme que les PME y trouveront leur avantage. L'allègement de leurs charges sociales sera supérieur à la péjoration du prix de l'énergie. L'Union pétrolière, elle-même, se déclare favorable à la redevance en faveur de l'environnement qu'elle devra pourtant acquitter pleinement. Surprenant? Pas totalement, car cette redevance, qui touchera aussi le nucléaire, pourrait retarder le prélèvement de celle sur le CO² qui ne frappera que les énergies fossiles.

Le vote du 24 septembre ne sera pas un arbitrage idéologique à propos de l'environnement, mais le résultat d'un étroit calcul d'intérêts. *at*

La preuve par Bâle

LES BÂLOIS SONT de longue date des anti-nucléaires convaincus. Convaincus et conséquents, puisqu'ils ont concrétisé leur combat contre le projet de Kaiseraugst par une loi sur les économies d'énergie, en vigueur depuis quinze ans. Depuis lors les consommateurs s'acquittent d'une taxe de 4% sur leur facture d'électricité. Le produit de cette taxe, environ 8 millions de francs par an, permet de financer des programmes d'économies efficaces.

Au cours des quatre dernières années, la consommation énergétique a pu être réduite de 56 millions de kWh, soit les besoins en chaleur de 4500 logements. Au fil des ans, ces subventions somme toute modestes ont déclenché des investissements d'un montant dix fois supérieur. A titre d'exemple, mentionnons la naturation de plus de 100 toits plats d'une surface de huit terrains de football: subvention d'un million de francs, investissements induits de 14 millions, économie de 4 millions de kWh; ou encore l'assainissement de 30000 m² de vitrages, subventionné à hauteur de

1,5 million de francs, investissements induits de 14,5 millions, économie de 3,5 millions de kWh. On ne s'étonne pas dès lors que l'Union des arts et métiers de la cité rhénane recommande un triple oui aux taxes énergétiques proposées au souverain helvétique le 24 septembre prochain.

Redistribution

Depuis un an, les consommateurs bâlois ont vu leur facture d'électricité augmenter de 17,5% (27,5% pour les entreprises). Il s'agit d'une taxe d'orientation, semblable à celle préconisée par le Parlement fédéral, entièrement redistribuée aux ménages et aux entreprises. Pour la première fois ce printemps, les abonnés bâlois ont bénéficié du retour de cette taxe: 10 millions aux ménages à raison de 35 francs par tête; 40 millions aux entreprises soit 0,5% de leur masse salariale. Si les frais administratifs de ce nouveau système se sont élevés à 2,96 fr. par personne, ils seront couverts dès cette année par les intérêts du fonds constitué par la taxe. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

site: www.domainepublic.ch

Accompagner le saut de l'ange

La Loi sur les sociétés à capital-risques va entrer en vigueur dès cet automne. Un long accouchement pour la première étape du processus. Explications.

EN SUISSE, PLUS des trois quarts de la population active occupent une activité salariée. Et pourtant le nombre des indépendants augmente régulièrement. Une augmentation d'autant plus étonnante qu'un certain nombre d'exploitations agricoles et de petits commerces disparaissent chaque année.

Difficile de circonscrire le profil type de l'indépendant. Mais au traditionnel paysan ou patron de PME se sont joints des salariés aux origines variées. Des travailleurs qui s'engagent dans le travail indépendant contraints par la crise: des chômeurs, pour qui c'est l'unique voie pour retrouver une activité rémunérée, des personnes aux frontières entre salariat et travail indépendant, telles que les femmes de ménage, les secrétaires, les coiffeuses. D'autres se lancent dans l'aventure un peu mieux armés et dans des secteurs plus rentables: banques, assurances, affaires immobilières, conseils aux entreprises, et bien sûr télécommunications, Internet ou nouvelles technologies.

Ni formation, ni crédits

La personne qui décide de créer une entreprise se heurte dès le départ aux nombreux écueils qui jalonnent le parcours du nouveau combattant. Première constatation, il marche dans un vaste désert. A quelques exceptions près, rien en Suisse n'est prévu pour former et accompagner le créateur d'entreprise. Aucune formation à la gestion d'entreprise en démarrage, aucun cours concernant la promotion de projets nouveaux. Ni dans les universités – la chaire d'*entrepreneurship* vient de se créer à l'École polytechnique fédérale et elle ne peut répondre à toutes les demandes – ni au niveau des départements cantonaux de l'économie.

Du crédit, il n'y en a pas beaucoup non plus. Car la micro-économie s'adapte mal aux réalités de la mondialisation. Les banques, qu'elles soient cantonales ou privées se spécialisent dans le gros crédit, les Bourses dans les mega-capitalisations, les investisseurs dans des portefeuilles solidement ancrés. Quant aux collectivités publiques, elles n'ont pas saisi l'importance de

l'enjeu. Le nouvel entrepreneur se trouve donc fort mal quand il décide de se jeter sur le marché. Pas ou peu de connaissances en gestion du personnel, ou en marketing, ignorance des méandres administratifs, manque de financement... Pas étonnant, dans ce contexte, que 80% des entreprises innovantes n'atteignent pas leur troisième année.

Une nouvelle loi

Le monde politique a pourtant commencé à réagir au problème au début des années nonante. En 1992, une motion du groupe parlementaire démocrate-chrétien demande des mesures en faveur de la création de nouvelles entreprises, en particulier en vue de favoriser le capital-risques. La Confédération reste réservée. La situation en Suisse n'est pas si grave, répond-elle, en comparaison européenne le tissu économique se porte bien. Un avis que ne partagera pas la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national qui présentera, par voie d'initiative, une loi d'aide à la création d'entreprise. Y étaient inscrits le rôle des caisses de pensions, la création d'une bourse spéciale, l'encouragement des étudiants à créer leur propre entreprise. Huit ans après, la Confédération vient d'adopter, en mai 2000, l'ordonnance sur les sociétés de capital-risques et la mise en vigueur de la loi au

1^{er} mai 2000. Non sans mal, les deux Chambres ne parvenant pas à se mettre d'accord sur un projet cohérent. Le Conseil national entendait privilégier nouvelles entreprises et investisseurs, le Conseil des Etats préférait favoriser les sociétés à capital-risques.

Au final, la nouvelle loi offre de nombreuses exonérations fiscales aux sociétés à capital-risques (SCR), suivant ainsi la proposition des Etats. Dans le détail «les SCR sont exonérées du droit de timbre d'émission; elles bénéficient de la réduction pour participation sur les gains en capital à partir de 5% au lieu de 20%. Enfin, la réduction pour distribution de bénéfices est accordée à partir de 250000 fr., au lieu de 2 millions». Pour bénéficier des allègements fiscaux, les SCR doivent avoir leur siège en Suisse; elles ne doivent pas être cotées en Bourse, ni être âgées de plus de cinq ans.

Et pour contenter la Commission du National, le Conseil fédéral ajoute dans la nouvelle loi un chapitre consacré aux *business angels*, ces anciens entrepreneurs ou entrepreneurs établis, qui mettent capitaux et expérience au service des nouvelles entreprises. Ils peuvent également bénéficier d'un report d'impôt sur les sommes investies dans des projets novateurs. Par contre, le Conseil fédéral repousse à plus tard le projet visant à encourager la création d'entreprise. Les anges sont à la mode, un peu moins les PME. gs

Les PME assurent deux tiers des emplois

L'Europe, les membres de l'Espace économique européen et la Suisse comptent environ 20 millions d'entreprises (sans le secteur agricole). L'immense majorité des entreprises emploient moins de 250 personnes, elles assurent néanmoins près de deux tiers des emplois. En Suisse, le nombre des entreprises marchandes est légèrement inférieur à 300000 (contre un peu moins de 1000 seulement qui sont de grandes entreprises). Parmi les PME, le groupe des petites entreprises (occupant moins de 10 employés) revendique la plus grande part, soit environ 264000 entreprises. Ce groupe emploie 854000 personnes, ce qui représente 31,2 % de tous les emplois.

Selon le recensement fédéral, la création nette d'entreprises en Suisse était de 6500 environ entre 1991 et 1995, et de 21500 entreprises entre 1991 et 1998. Ces chiffres ne tiennent pas compte des arrivées et des départs. Le Registre du commerce calcule néanmoins que, tout compris, la Suisse bénéficie d'un taux de création d'entreprises de 2,6 %.

Source: *La vie économique*, 7/2000

La famille passe politiquement à gauche

Kaspar Villiger et le Conseil fédéral mettent sur la table 1,3 milliard d'allègement de l'impôt fédéral direct. Pour qui, pour quoi? Le Parti socialiste fait des contre-propositions ciblées sur la famille. C'est nouveau dans la terminologie, si ce n'est dans la préoccupation. Comme, sans se perdre dans les réformes constitutionnelles, rester concrètement accroché au train des allègements proposés?

«**A**IDER LES FAMILLES au lieu de faire des cadeaux à ceux qui n'en ont pas besoin», ainsi titrait *L'Événement syndical* (8 août) présentant les contre-propositions socialistes au projet Villiger d'allègement de l'impôt fédéral direct (IFD). Donc, vue de gauche, la famille pour elle-même devient objet d'attention sociale. (Il y a pourtant des familles riches auxquelles sont faits parfois des cadeaux, ainsi pensaient les socialistes vaudois en demandant le plafonnement du quotient familial). La famille a pendant longtemps véhiculé des valeurs de droite. Le pater familias symbolisait le principe d'autorité, la filiation, la transmission du patrimoine, mais aussi les volets clos, les portes refermées, les secrets, dits secrets de familles, plus vrais que des romans de Mauriac. La gauche avait en opposition donné un sens fort au prolétariat, à ceux qui épuisaient leur vie à travailler et à reproduire les forces de travail. Prolifiquement, avec le taux de mortalité que l'on sait. Les prolétaires, et non pas les familles, étaient appelés à s'unir. Mais l'histoire n'est pas prévisible. Les prolétaires ne se sont pas unis, le mot même n'est plus en usage; et parallèlement, du côté conservateur, les valeurs se sont délitées: le pater familias a succombé devant la parité; le code civil a suivi ou précédé les mœurs: le mari n'est plus le chef de famille. Et les revendications familiales ont passé politiquement à gauche.

La progressivité de l'IFD

Le Conseil fédéral (projet en consultation) envisage de diminuer de 1,3 milliard la charge de l'impôt fédéral direct. L'essentiel irait à l'allègement de l'imposition du couple marié afin qu'elle ne soit pas supérieure à celle de deux concubins faisant ménage commun. Thème récurrent qui occupe les fiscalistes depuis plus de trente ans. L'évolution générale, notamment celle

des assurances sociales et plus particulièrement celle de l'AVS, va dans le sens d'une individualisation, parfois favorable, parfois défavorable aux femmes (voir l'âge de la retraite ou la suppression de la rente de veuve).

Le moment serait venu de faire le saut de l'imposition séparée de l'état-civil (voir DP 1431). Cette réforme favorisera aussi des milieux aisés, mais répondrait non pas à l'approximation des allègements (quoi profite à qui?), mais à celle de l'application d'un principe. Reste la politique en faveur des enfants et le Parti socialiste a raison de centrer le débat sur ce thème (voir encadré). Il fait des propositions qui ont le mérite de la cohérence, mais dépassent le cadre de la révision de l'IFD qui est le sujet immédiat et concret, auquel il faut s'accrocher.

La déduction en francs

Toute déduction sociale du revenu brut est un indicateur de la progressivité de l'impôt: traduite en francs, elle se révèle d'autant plus forte que le taux d'impôt est élevé. La même déduction de 1000 francs correspond dans un cas à 20 francs d'allègement, dans un autre à 130 francs. L'Etat ne pèse pas à la même balance la valeur fiscale des enfants. La tare n'est pas identique pour l'enfant d'un couple riche ou l'enfant d'un couple pauvre. A ceux qui s'en offusquent à gauche, on répond à droite non sans plaisir malin: «mais c'est vous qui défendez la progressivité de l'impôt». D'où la proposition socialiste de supprimer la déduction et de la remplacer par une allocation familiale, unifiée à l'échelle suisse. Mais faute de base constitutionnelle et légale, une telle réforme n'est pas immédiatement concevable.

En revanche, il serait aisé de convertir la déduction pour enfants en déduction en francs. Cette déduction uniforme, 500 francs par exemple, serait soustraite de l'impôt dû, de la même

manière, par exemple, que le fisc réduit la facture du montant déjà payé au titre de l'impôt anticipé.

Un certain nombre de contribuables au revenu modeste paient peu d'IFD, ou même en sont exonérés. Ils bénéficieraient dans ce cas d'un impôt négatif. Le montant de la déduction en francs qui excède l'impôt dû, ou cette déduction dans sa totalité si le contribuable n'est pas astreint à l'IFD, lui serait bonifié soit par une ristourne directe soit par un crédit qu'il pourrait faire valoir auprès du fisc cantonal. Sans toucher au régime des allocations familiales, on aurait de la sorte une prise en compte sociale, efficace des enfants.

Dans ce pays de faible natalité, très en dessous du taux de renouvellement de la population, ce serait un geste immédiat et concret. À suivre. *ag*

Les quatre mesures pour la famille

- Supprimer les primes d'assurance maladie pour les enfants et les jeunes de moins de 26 ans. Coût, 1,2 milliard par année.
- Favoriser des structures d'accueil diverses pour les enfants. Un montant de 100 millions de francs par année permettrait de promouvoir la création de structures pour 20000 enfants par année.
- Donner aux parents vivant avec le minimum vital le droit de toucher des prestations complémentaires. Cette solution existe déjà au Tessin. Son prix? Près de 300 millions brut par an.
- Unifier le régime des allocations familiales en versant dans toute la Suisse un montant identique: 500 francs pour le premier enfant et 250 francs pour les suivants. Le projet serait financé par le biais de l'abolition des déductions fiscales pour les enfants.

Des œuvres d'art s'exposent au fil du Rhône

Les plasticiens de toutes les cultures exposent l'art contemporain dans la Halle Tony Garnier à Lyon, tandis qu'à Martigny, on se presse devant les toiles de Van Gogh.

QUE SAIT-ON de Lyon la mystérieuse en Suisse romande? Les autoroutes qui dégringolent vers le sud la contournent au large. Son agglomération est trop grande, ses monuments peu attractifs, ses banlieues pas très engageantes, même si les voitures ne brûlent plus à Vaulx-en-Velin. Cette ville mal centrée se dérobe. Elle tourne le dos au Rhône dont les berges ne sont que voies rapides et immeubles bourgeoisement solennels. Elle s'ouvre sur la Saône avec un urbanisme de cité piémontaise aussitôt contredit par des places très Troisième République. Il y a bien sûr le folklore de la Croix-Rousse, des Traboules... c'est nous les Canuts, sans parler du tunnel de Fourvière dont les embouteillages constituent un rite initiatique à franchir pour tout automobiliste français qui se respecte.

Lyon est plus audacieuse qu'elle ne le laisse paraître

En fait Lyon est simplement une vraie ville active et passionnante qui s'ébroue un peu lourdement, innove avec prudence et manifeste parfois d'étonnantes audaces. Ainsi cette petite place au centre-ville transformée en jardin simplement à l'aide d'alignements de buis dans de grands pots de terre, tout en élégance et légèreté. Dans un registre opposé, on peut certes discuter de la demi-boîte de conserve géante posée par Jean Nouvel en guise de toit sur l'opéra, mais l'audace est là, loin de cette invisibilité architecturale dont la Suisse romande se fait une spécialité.

C'est à Lyon justement que se tient jusqu'au 24 septembre la Biennale d'art contemporain dans la Halle Toni Garnier. Son titre, «Partages d'exotisme» importe assez peu. L'objectif avoué est le regard posé par des artistes issus de toutes les cultures sur le monde contemporain. En fait, ils participent tous au village global et il faut lire les cartels pour repérer l'origine des participants. Rien ne distingue substantiellement les travaux des Chinois de ceux des Helvètes, deux nationalités fort bien représentées dans ce petit monde des plasticiens. Les organisateurs de l'exposition précisent dans leur programme «l'art n'existe pas; il

n'y a que des œuvres», dont acte et pourquoi pas après tout. Mais comment appréhender ces installations gigantesques, ces photos étranges, ces objets posés les uns près des autres dans un désordre savant? L'exposition est immense. Il faut deux à trois heures pour la parcourir avec un sentiment de désorientation progressive, de perte des références.

De l'art contemporain à Van Gogh

Un Genevois amateur d'art ne mettra pas beaucoup plus de temps pour aller à la biennale de Lyon que pour aller se perdre à Martigny dans les foules qui vont admirer cet été les œuvres souvent remarquables, bien sûr, mais tout de même pas tant que ça, de ce pauvre Vincent si incompris, si suicidé, qui occupe dans l'imaginaire occidental une place située quelque part entre Guevara et Jésus.

Le problème est celui du statut de toutes ces expositions si disparates. Qu'est-ce que je vais rechercher comme spectateur à la Biennale de Lyon ou à la rétrospective Van Gogh, peut-être pas vraiment une idée de la beauté, mais, ici, la sensation de partager les mêmes valeurs et d'appartenir à la même communauté que cette foule entassée devant les toiles faites à Auvers ou à St-Rémi et là, le sentiment agréablement narcissique et snob de faire partie d'une petite élite qui s'interroge sur les productions d'aujourd'hui. En plus, pour aller d'une exposition à l'autre, c'est très facile, il suffit de suivre le cours du Rhône.

Mais si vous voulez simplement vous abandonner à quelque émotion dans la capitale des Gaules, allez au musée des Beaux-Arts, superbement rénové. Vous verrez dans le legs Jacqueline Delubac, qui fut madame Sacha Guitry à la ville et une comédienne pleine d'élégance et de frivolité à l'écran, une académie d'hommes déformés de Francis Bacon qui condense toute la condition et la douleur humaines, une toile que l'on n'aurait pas imaginée chez une collectionneuse proclamée «la femme la mieux habillée de Paris» en 1949 et qui fut le symbole même de la légèreté à la française. Finalement les œuvres d'art révèlent... jg

Jouer à qui perd gagne

Le pactole des enchères contre le développement technologique.

LES MONTANTS DÉBOURSÉS par les sociétés de téléphonie mobile pour obtenir les licences de la troisième génération (UMTS) atteignent des sommets. Ce printemps, la mise aux enchères des six licences anglaises a rapporté au Trésor la somme de 70 milliards de francs. En Suisse, une opération similaire se déroulera cet automne et devrait faire tomber entre six et dix milliards dans l'escarcelle fédérale.

Rien que de très normal, dira-t-on. Les fréquences disponibles représentent un bien rare, géré par l'Etat, et ce dernier n'a pas à les attribuer sans contrepartie à des entreprises qui vont en tirer un profit considérable. Par ailleurs les collectivités publiques voient là la possibilité d'alléger le poids de la dette ou d'assainir les finances chancelantes de la sécurité sociale. Par ailleurs le système des enchères permet d'éviter toute accusation d'arbitraire et de favoritisme à l'encontre de l'autorité concédante. Gagnent les candidats qui proposent les sommes les plus élevées. D'ailleurs qui mieux que les futurs exploitants serait en mesure de déterminer le montant

optimal de l'investissement?

Ce raisonnement postule un comportement rationnel de la part des entreprises en concurrence, à savoir le respect d'un rapport raisonnable entre le prix payé et les bénéfices escomptés. Or si les coûts de mise en place d'un réseau – en Suisse environ un milliard de francs pour un taux de couverture de 50 % de la population – et d'exploitation sont connus, une grande incertitude règne au sujet des recettes: volume des données transmises, répartition de la clientèle entre la téléphonie fixe, le réseau GSM – deuxième génération – et le réseau UMTS, répartition des taxes entre les fournisseurs de services et l'exploitant du réseau, nombre d'exploitants en concurrence.

Une chose est certaine. Les montants déboursés par les entreprises pour obtenir une licence seront répercutés sur les consommateurs. Si le prix du service se révèle trop élevé, la demande risque de rester modeste, ce qui freinera le développement des réseaux. Par ailleurs les sociétés exploitantes devront amortir le coût élevé des licences et, de ce fait, paieront moins ou pas du

tout d'impôts.

Au total, la bonne affaire de l'attribution des licences par enchères pourrait se révéler à terme une opération coûteuse pour les économies nationales. La Finlande et le Japon, deux géants du téléphone cellulaire, ont-ils mieux que les autres compris l'enjeu? Ces deux pays ont accordé des licences aux opérateurs les mieux qualifiés pour une mise en place rapide et étendue des réseaux UMT, contre une somme symbolique. Ils espèrent ainsi sauvegarder leur avance technologique et offrir une infrastructure de qualité, garante du développement économique. *jd*

UMTS

Abréviation de «Universal Mobile Telecommunications System», ce téléphone mobile de la troisième génération permet une transmission des données 200 fois plus rapide que le système actuel GSM, rendant possible l'accès à l'Internet ou le chargement de vidéos à partir d'un téléphone portable.

COURRIER

Optimisme et pessimisme en politique

Ayant reçu, grâce aux bons soins du Temps, le dernier texte de Christoph Blocher, un lecteur commente.

LA SECONDE MOITIÉ du pamphlet est conforme à ce qu'on en attendait: des élucubrations anti-socialistes, anti-gouvernementales, anti-européennes, non dénuées de contradictions. [...]

Mais il s'y trouve un paragraphe plus intéressant, qui seul mérite d'être discuté. Car, en peu de mots, ce paragraphe sur le pessimisme et l'optimisme met en évidence les a priori philosophiques (ou idéologiques) de la droite et de la gauche.

Pour Blocher, la pensée de gauche est pessimiste, car «l'être humain [...] trop faible [...] a besoin [...] de l'Etat». Et la droite serait optimiste, parce qu'elle croit à la valeur «irremplaçable», de chaque individu. Mais on peut aussi voir les

choses de manière exactement inverse.

C'est en fait la gauche qui a péché par excès d'optimisme. Les humains étant par essence solidaires, mais le pouvoir étant aux mains d'une minorité de bourgeois «égoïstes», il suffisait – à la rigueur au moyen d'une révolution – de neutraliser ces «égoïstes» pour que s'établisse la société solidaire. L'Etat n'aurait alors eu d'autre but que d'organiser cette solidarité; la police de traquer les criminels – et parmi eux les quelques «bourgeois égoïstes» qui auraient tenté de revenir à l'ancien système.

Il y avait, hélas, la même proportion d'égoïstes parmi les prolétaires que parmi les bourgeois. Pensant, au départ, lutter contre quelques égoïsmes résiduels, les Etats socialistes se sont retrouvés en train de combattre la majorité de leur population. Et au sein même des nouvelles autorités, ce ne sont pas forcé-

ment les plus «solidaires» qui ont su se propulser rapidement au pouvoir.

Le système «libéral» et capitaliste est fondé, lui, sur un a priori pessimiste. L'être humain étant par essence égoïste, [...] il faut canaliser les égoïsmes au lieu de les combattre. Plus un individu amasse de richesses pour son profit personnel, plus il y aura de retombées – ou de miettes – pour la communauté. Dans son principe, cette philosophie est détestable. Dans la pratique, c'est ce système qui marche le moins mal.

Après l'effondrement des régimes socialistes devenus totalitaires, la gauche a mis de l'eau dans son vin, et accepté le principe de l'économie de marché – avec quelques correctifs sociaux et solidaires. C'est un progrès, c'est même une grande victoire. Mais c'est une victoire du réalisme, pas de l'optimisme.

François Martin, Vevey

Le jardin des Loosli

Un week-end chez les Rois.

Madame Loosli était l'archétype de ce que ma grand-mère appelait une «brave femme». De ménage, la femme, en l'occurrence. Et à l'ancienne, sans voiture, sans natel ni talons hauts. Née trop tôt, dans le monde cruel d'avant le politiquement correct, Madame Loosli n'aura jamais bénéficié des adoubelements sémantiques qui l'eussent élevée au rang « d'adjoindue aux soins matériels des intérieurs domestiques ». Raté également le statut recherché de «technicienne de surface».

De la surface, Madame Loosli en tenait. Une vraie nature. La cinquantaine solidement campée, des cuisses pleines sa jupe sous un balcon garni à faire rougir un vieux grenadier. L'œil taupe, le front plissé soleil, une coquille de cheveux sur la nuque, je la vois comme si c'était hier. Dans mon souvenir, Madame Loosli ne vient chez nous que le mercredi après-midi. J'ai congé et je me réjouis. Enceinte de son cabas, la frange en épi, la voilà. Elle attend en soufflant fort contre notre porte d'entrée.

Les vitres, à «liquider avant la pluie»

Pas besoin de sonner. Notre cocker Zoé se charge d'avertir la maisonnée. Danse de Saint-Guy, gémissements giratoires, aboiements ululés, le signal est clair. Madame Loosli n'est pas en reste. Du palier, à l'aveugle, elle profère ses habituelles promesses d'os de bouilli et de couennes de lard. Zoé ne se sent plus, verse sa goutte sur le tapis, aussitôt réprimandée par ma mère. Laquelle, me volant la poignée, ouvre les vannes à l'arrivante. Salutations explosives et réciproques dans le sabir alémanique d'usage. Madame Loosli s'agenouille pour une séance de caresses mixtes, chien-enfant, qui durerait des heures si l'autorité locale n'y mettait une rapide et diplomatique fin. Le prétexte est facile mais artistement renouvelé. Il y a les vitres «à liquider avant la pluie», une lessive à trier, ou ce maudit escalier de la cave toujours souillé par les livreurs, charbon, vin ou pommes de terre.

Le travail ne manque pas. Ses esprits repris, Madame Loosli s'en félicite. Car,

si Monsieur Loosli, «brave homme» et manœuvre sur les chantiers, lui ramène les épinards, pour le beurre il faut effectivement que sa femme repasse.

Monsieur Loosli loue un bout de jardin à la périphérie de la ville. Ce lopin de terre est son poumon vert, sa bouffée d'oxygène. Sa vie et sa fierté. Car dans son jardin, Monsieur Loosli est son propre maître. Travailleur la semaine, patron le dimanche, il glisse de la truelle à la binette et sarcle son temps libre avec passion. Résultat: des haricots par brassées, des paniers et des paniers de salades, scaroles, doucette, laitues de Morges, chicorées. Des tomates, des courgettes, et même des patates. Sans compter les fraises, les raisinets et une allée de framboises dont je retrouve la saveur duvetueuse quand je veux.

Des tasses comme des baignoires

Madame Loosli donne plutôt dans la fleur, bleue de préférence. C'est qu'elle est sentimentale. Pour qui veut l'écouter, le roman-photo est permanent. Sa grande tragédie personnelle, c'est de n'avoir pas eu d'enfant. Elle compense en aimant ceux des autres. Sans condition, sans contrepartie, avec la naïveté des convertis. Elle m'emprunte de temps en temps. Mes parents me prêtent très volontiers: je suis une aînée maussade et anxieuse qui les désarçonne. Avec moi, Madame Loosli sait y faire. Chez elle, c'est les Rois toute l'année. J'ai la fève et la couronne à chaque fois. On ne me remet jamais en question, je règne en majesté. Pareille à Lisi, la magnifique poupée étalée sur le satin rose du lit matrimonial.

Les Loosli n'ont pas de salon, pas de salle à manger, pas de chambre d'amis non plus. Je couche avec eux, coincée entre les deux matelas. Les draps sont en molleton rugueux, les duvets à carreaux rouges et blancs. Je m'endors très vite, la tête cotée au balcon de Madame puisque Monsieur me tourne obstinément le dos. Je l'entends grogner puis marmotter jusqu'à ce que sa femme siffle et qu'il se taise.

Au matin, c'est le café au lait, des tasses comme des baignoires. Les tartines déjà beurrées. Monsieur Loosli est

au boulot. Ou au jardin, si c'est congé. Dans ce cas-là, il nous rejoint pour le déjeuner. Madame Loosli fouette sa purée devant le fourneau, le nœud de son tablier bat la mesure sur ses reins. Monsieur Loosli ne bouge pas le petit doigt, planté raide comme un poireau devant son couvert. Il m'interroge, et quand je ne comprends pas, il répète distraitemment sa question, captivé par les manœuvres de la cuisinière. Celle-ci soulève la casserole, la lâche sur la table, puis s'essuie le front. Je tends mon assiette, mais elle l'ignore. Monsieur Loosli a la priorité. Il est immense, et dévore trois fois plus de nourriture que mon papa. La louche à soupe sert de pelleteuse universelle.

Le repas de midi achevé, les Loosli m'emmènent dans leur jardin. Nous y allons à pied, le dos chargé de boissons, de pain et de fromage. Monsieur Loosli n'a pas de cabane sur sa parcelle, mais un coffre de métal dans lequel il cadenas ses outils. Je n'ai pas le droit d'y toucher. Alors j'observe le déroulement des travaux. Le repiquage au plantoir surtout me fascine, ce geste agile du poignet tournant dans la terre meuble. Et, lors du labourage, cet ahènement inquiétant à chaque coup de brodequin géant sur la tranche de la pelle.

Une serviette sur le coffre refermé

Madame Loosli ne pioche ni ne bêche. Elle se consacre aux élagages et autres nettoyages fleuris. Aux récoltes de petits fruits, je l'assiste, la bouche pleine, un corbillon symbolique attaché à la taille par une ficelle.

Le goûter marque la fin de l'après-midi. Monsieur boit sa «feldschleusse» debout, pendant que Madame étale une serviette sur le coffre refermé. Je mange sans faim. Puis le jour décline, empourprant l'horizon clos, ses corolles à la parade et ses légumes au cordeau. J'ai mal à la tête de trop de soleil, de trop d'amour. Monsieur Loosli me ramène sur ses épaules. Madame Loosli remplit ma minuscule valise noire. Et quand mes parents arrivent, c'est tout juste si j'accepte d'embrasser mes hôtes pour leur dire au revoir.

Anne Rivier